

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

DE FIN DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2024 chargeant monsieur Frédéric Nacinovich, attaché territorial, des fonctions de responsable territorial solidarités par intérim au sein du pôle solidarités, Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Audomarois, site d'Arques et site de Saint-Omer, à compter du 1^{er} décembre 2024.

Vu l'arrêté du 5 février 2025 mettant fin aux fonctions de monsieur Frédéric Nacinovich, attaché territorial, en qualité de responsable territorial solidarités par intérim au sein du pôle solidarités, Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Audomarois, site d'Arques, à compter du 20 janvier 2025.

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que monsieur Frédéric Nacinovich, attaché territorial, n'exerce plus les fonctions de responsable territorial solidarités par intérim au sein du pôle solidarités, Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Audomarois, site de Saint-Omer, à compter du 24 février 2025.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 24 février 2025, il est mis fin aux fonctions exercées par monsieur Frédéric Nacinovich, attaché territorial, en qualité de responsable territorial solidarités par intérim du site de Saint-Omer au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 26 février 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines